ANECO

Vous êtes
notre priorité

MANUEL QUALITE

POLITIQUE QUALITE ET ENGAGEMENTS

ANECO est un laboratoire qui réalise de manière indépendante et neutre des prélèvements et analyses des gaz de process sur tous types d'installations industrielles.

Sur l'ensemble des prestations réalisées sous accréditation du COFRAC, nous appliquons les exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17025 – 2017, option A.

Notre principal objectif étant de maintenir la confiance de nos clients, nous nous engageons à maintenir et améliorer la qualité de nos prestations par la mise en œuvre des pratiques suivantes :

- Garantir la confidentialité, l'impartialité, l'intégrité et l'indépendance de nos prestations
- Développer et maintenir un système qualité efficace répondant aux exigences normatives
- Maintenir l'intégrité du système de management lors de tout changement ou modification du système
- Comprendre et faire vivre la qualité comme une philosophie de travail : tous les salariés d'ANECO doivent mettre en œuvre les procédures décrites dans ce manuel qualité dans leur travail quotidien
- Améliorer et maintenir le niveau de compétence de chaque salarié par le biais de formations adéquates, internes et/ou externes
- S'assurer que nos moyens techniques soient toujours en adéquation avec les prescriptions normatives
- Assurer des pratiques professionnelles de bon niveau pour des prestations réalisées hors accréditation (activités de prélèvements, essais et étalonnage) afin de maintenir la qualité de nos essais au service de nos clients, que ce soit pour des essais de la portée d'accréditation ou non
- Développer notre politique commerciale pour prospecter de nouveaux clients

Afin de mettre en œuvre cette politique, la direction d'ANECO s'engage à fournir les moyens et ressources nécessaires.

Genas, le 04.08.2021

Matthieu Villette
Gérant

SOMMAIRE

POLITIQUE QUALITE ET ENGAGEMENTS **2**

SOMMAIRE **3**

STRUCTURE DU LABORATOIRE **4**

RESSOURCES – PERSONNEL **7**

RESSOURCES – INSTALLATIONS, EQUIPEMENTS TRACABILITES, PRESTATAIRES EXTERNES **8**

REALISATION DES PRESTATIONS **9**

SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE **11**

LISTE DES COMPOSES COUVERTS PAR L'AGREMENT **13**

MISE A JOUR DU MANUEL QUALITE **14**

Rédigé par:	Contrôlé par:	Autorisé par:
Nom: M. Villette Date: 04.08.2021	Nom: D. Murawka Date: 05.08.2021	Nom: M. Villette Date: 06.08.2021
SRQ	RQ	Direction

STRUCTURE DU LABORATOIRE

CONFIDENTIALITE, IMPARTIALITE, INTEGRITE

Les activités du laboratoire ANECO sont réalisées avec impartialité, confidentialité et intégrité. ANECO identifie les risques relatifs à l'impartialité dans la **PG 20** afin de les minimiser ou de les éliminer.

Chaque collaborateur s'engage à respecter les exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17025 en terme de confidentialité, d'impartialité, d'intégrité et d'indépendance vis-à-vis de nos clients et de la direction d'ANECO.

PRESENTATION

Raison Social :	ANECO
Statut juridique	S.A.R.L.
Année de création :	2005
N° SIRET :	482 311 123 00012
Code APE :	7120 B

RECONNAISSANCES

ANECO est accrédité par le COFRAC selon le référentiel NF EN ISO/CEI 17025 pour le domaine des prélèvements et l'analyse de certains polluants atmosphériques à l'émission.
De ce fait, le laboratoire répond également aux exigences normatives du LAB REF 02 et aux exigences techniques du LAB REF 22.

cofrac ESSAIS Accréditation n°1-1863, porté disponible sur www.cofrac.fr

ANECO est un laboratoire agréé par le Ministère en charge de l'inspection des installations classées pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère (cf. page 12)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

ACTIVITES DU LABORATOIRE

ANECO réalise des prélèvements et analyse des gaz de process sur tous types d'installations industrielles.

Nous effectuons des mesures de gaz à l'émission dans le cadre de :

- Contrôle réglementaire sur les installations classées
- Contrôle du fonctionnement d'appareils de mesure en continue (QAL2/AST)
- Mesures internes pour l'optimisation de procédés
- Détermination de l'efficacité d'une installation d'épuration
- Mesures de garantie pour la réception d'installations
- Remplacement de cartouches pour les analyseurs de PCDD/PCDF en semi-continu (hors accréditation)

SOUS-TRAITANCE

Hormis la quantification des poussières, toutes les analyses sont sous-traitées à des laboratoires extérieurs accrédités.
Le prélèvement sur site, qui est notre cœur de métier, n'est pas sous-traité.

POUR NOS CLIENTS

Le manuel qualité est la propriété de ANECO S.A.R.L. et bénéficie d'une protection juridique. Son utilisation n'est pas contrôlée après avoir été transmis ou téléchargé.

.

STRUCTURE DU LABORATOIRE

RESPONSABILITES

ANECO – MAISON MERE

ANECO S.A.R.L. appartient à 100 % à sa maison mère ANECO Institut für Umweltschutz. De ce fait, les décisions importantes (investissement, recrutement, …) sont réalisées avec son accord.

DIRECTION GENERALE (DG)

La direction de l'entreprise est responsable de la gestion de la société, de la mise en œuvre de la politique qualité et de la réalisation des objectifs en termes d'assurance qualité. Elle engage toutes les actions nécessaires afin d'atteindre à long terme les objectifs définis.
La direction de l'entreprise vérifie régulièrement l'intégralité, l'efficacité et la faisabilité de toutes les actions assurant la qualité et la pérennité du système de management de la qualité.

Chaque collaborateur occupe une fonction précise dans l'organigramme d'ANECO qui est définie dans l'**Annexe MQ-1**.

RESPONSABLE QUALITE (RQ)

Le responsable qualité assure la conformité du système de management de la qualité avec la norme NF EN ISO/CEI 17025. Il veille également à respecter et suivre les exigences du COFRAC.
Il a la responsabilité du bon fonctionnement du système de management de la qualité ; il s'assure que celui-ci est établi et appliqué conformément à la politique qualité.
Une fiche de poste détaillée est établie pour cette fonction.

RESPONSABLE METROLOGIE (RM)

Le responsable métrologie est garant du parc des équipements et de l'ensemble du matériel utilisé pour la réalisation des essais sur site. Il est chargé d'effectuer notamment les opérations suivantes :

- Réception de nouveau matériel
- Entretien, contrôle et étalonnage des équipements de l'atelier et du laboratoire

Une fiche de poste détaillée est établie pour cette fonction.

RESPONSABLE TECHNIQUE (RT)

Le responsable technique assure le bon déroulement des opérations techniques et de la planification des moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la qualité requise des mesures. Il doit notamment effectuer les opérations suivantes :

- Assurer la communication entre la direction générale et les différents responsables
- Gestion des ressources humaines et matérielles
- Gestion de la clientèle (appels d'offres et rédaction d'offres, conseils)
- Achats de fournitures et moyens d'essai

Une fiche de poste détaillée est établie pour cette fonction.

TECHNICIEN PRELEVEMENT (TP)

Il participe à certaines des autres activités du laboratoire sous l'autorité d'un responsable selon les tâches à effectuer.

Une fiche de poste détaillée est établie pour cette fonction.

TECHNICIEN METROLOGIE (TM)

Sous la responsabilité du Responsable Métrologie, il réalise l'ensemble des contrôles métrologiques et évalue les résultats des contrôles.

Une fiche de poste détaillée est établie pour cette fonction.

STRUCTURE DU LABORATOIRE

RESPONSABLE MESURES A L'EMISSION (RME)

Il est responsable du bon déroulement de toutes les opérations qui ont lieu dans le cadre de la réalisation d'essais :

- Planification de la réalisation d'essais en collaboration avec le responsable technique
- Réalisation des essais sur site
- Remplacement des cartouches PCCD/PCDF
- Réalisation des procédures QAL2 et AST
- Evaluation des résultats
- Rédaction et contrôle des rapports d'essai
- Il participe aussi à une partie des autres activités du laboratoire sous l'autorité d'un responsable selon les tâches à effectuer

ANECO a définit 3 catégories de responsables de mesures en fonction du type d'essais de notre portée d'accréditation à réaliser :

Niveau 1 : détermination du débit volumique et de la concentration en poussières

Niveau 2 : détermination du débit volumique, de la concentration en poussières, O2, CO2, CO, NOx, COVt, HCl, HF, SO2, métaux et mercure, NH3, BTEX, PM10/PM2,5, CrVI hydrosoluble, H^+/OH^-

Niveau 3 : détermination du débit volumique, de la concentration en poussières, O2, CO2, CO, NOx, COVt, COVNM et CH4, HCl, HF, SO2, métaux et mercure, NH3, BTEX, PM10/PM2,5, CrVI hydrosoluble, H^+/OH^-, HAP, PCDD/PCDF, PCB type dioxine et indicateurs, procédures QAL2 et AST

Une fiche de poste détaillée est établie pour les fonctions de RME 1, RME 2 et RME 3.

LABORATOIRES D'ANALYSES EXTERNES

Ces laboratoires sont sollicités pour effectuer toutes les analyses des échantillons que nous prélevons sur site, mis à part les pesées gravimétriques. Notre maison mère en Allemagne effectue la plupart de ces analyses.
Les laboratoires sélectionnés sont obligatoirement accrédités pour les essais de notre portée d'accréditation afin de fournir à nos clients une prestation de qualité.

RESSOURCES - PERSONNEL

La gestion des collaborateurs fait partie intégrante du système de management de la qualité d'ANECO et prend en compte l'ensemble des moyens mis à leur disposition pour accomplir de manière efficace et motivée les travaux qui leur sont demandés.
La détermination des exigences de compétences, le recrutement, la formation, l'encadrement, l'habilitation et le suivi des compétences des collaborateurs sont réglementés par la **PG 5**.

FORMATIONS

Afin de faciliter l'intégration d'un collaborateur, la formation initiale s'effectue sous la forme d'un tutorat en suivant un plan de formation bien défini.
Des formations en externe peuvent également être suivies afin de compléter et développer les compétences du collaborateur.

L'entretien personnel d'évaluation que se tient annuellement permet de définir des objectifs communs et d'identifier les besoins en formation du collaborateur. Cela permet de garantir une évolution positive pour le collaborateur et pour ANECO.

Un nouveau collaborateur effectue des mesures à l'émission dès le début de sa formation initiale en tant que technicien prélèvements (TP). Il est systématiquement accompagné d'un responsable de mesure à l'émission.

HABILITATIONS

Des habilitations individuelles, précisant le domaine de compétences, sont délivrées à chaque collaborateur sur la base de leur savoir-faire acquis tout au long de leur formation.

COMPETENCES

Le maintien des compétences de notre personnel est établi sur la base de différentes formations continues effectuées en interne et/ou externe, le nombre de prélèvements effectués sur site mais aussi la participation à des essais interlaboratoires.

La participation à des salons, colloques, réunions de travail est un autre moyen de développer ses connaissances et de maintenir les compétences du personnel.

COMMUNICATION

Les moyens de communication au sein d'ANECO, définis dans l'**Annexe MQ-3**, permettent d'assurer une maîtrise des données entrantes et sortantes. La messagerie électronique est le principal moyen utilisé mais d'autres sont également employés : notes téléphoniques ou tableau d'affichage pour les notes internes par exemple.

HYGIENE ET SECURITE

ANECO s'engage à travailler dans le respect des bonnes pratiques professionnelles. En ce sens, nous mettons à disposition tous les moyens nécessaires de sécurité et d'hygiène afin que le personnel puisse accomplir leur travail dans les meilleures conditions possibles.
Le document unique d'évaluation des risques établi les règles à suivre et à respecter afin de travailler en toute sécurité.

RESSOURCES – INSTALLATIONS, EQUIPEMENTS, TRACABILITE, PRESTATAIRES EXTERNES

INSTALLATIONS et CONDITIONS AMBIANTES

Les installations sont conçues de telle façon que l'exécution des essais, des contrôles et le travail de tout le personnel puissent être effectués de manière à assurer la qualité de nos prestations.

L'accès des locaux est réglementé pour assurer la confidentialité de nos travaux :

- Il n'est possible qu'avec l'accompagnement du personnel d'ANECO
- Il est sécurisé par une alarme lorsque les locaux sont vides

Le plan de nos locaux est présenté à l'**Annexe MQ-4**. Pour éviter des confusions, les endroits de stockage de tous les équipements sont indiqués par des marquages appropriés.

Les conditions ambiantes de notre salle de pesée pour la détermination de la concentration en poussières sont contrôlées et maîtrisées.

Les conditions ambiantes lors de mesure sur site sont maîtrisés par :

- La réalisation de blanc de mesure
- L'utilisation de gaz étalon accrédité

EQUIPEMENTS et TRACABILITE

EQUIPEMENTS TECHNIQUES

ANECO dispose d'équipements adaptés aux prestations de mesures de rejets atmosphériques et conformes aux prescriptions normatives. Tous les équipements nécessitant un contrôle régulier ont un numéro d'inventaire : la **PG 9** décrit de manière détaillé la surveillance qui est effectuée sur les moyens d'essai.

Tous les équipements dont les résultats sont inhérents à la validité des mesures sont raccordés au système SI, en interne ou en externe (**Liste 1** et **Liste 4**).

CONSOMMABLES

Les consommables utilisés pour nos prestations peuvent avoir, à différents degrés, une influence sur les résultats d'essai. La **Liste 3** énumère ainsi tous les produits ou petits équipements qui sont utilisés à des fins d'essai.

ACHATS

Tout achat d'équipements, consommables et de services est géré selon la procédure **PG 18**. Il y est décrit les différentes étapes à suivre ainsi que les modalités à mettre en place lors de la réception du matériel.

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

La sélection d'un fournisseur ou sous-traitants est effectuée par la direction. Les fournisseurs évalués depuis de longues périodes sont admis automatiquement dans la liste des fournisseurs et sous-traitants (**Liste 2**) sans d'autres procédures de sélection.
Le choix de nouveaux fournisseurs s'effectue sur la base de l'évaluation soigneuse de leurs propositions concernant les délais de livraison, la qualité et le prix du produit ou service.
Les fournisseurs et sous-traitants sont évalués annuellement lors de la revue de direction.

REALISATION DES PRESTATIONS

REVUE DES DEMANDES, APPELS D'OFFRES et CONTRAT

La réalisation des prestations ANECO, de la demande du client à l'envoi du rapport d'essai, est définie dans la **PG 2**.

A la suite de toute demande, dans la perspective de la réalisation de toute prestation, une offre au nom d'ANECO doit être émise, avec un numéro de projet correspondant, puis remise au client. Il doit être précisé dans l'offre pour quels paramètres ANECO est accrédité ou non et dans quel cadre seront réalisées les mesures pour chaque paramètres (sous accréditation / hors accréditation).

SELECTION et VERIFICATION DES METHODES

Dans le cas où les essais concernent le contrôle réglementaire de rejets gazeux, les règles spécifiées dans l'arrêté du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires ainsi que dans le document technique LAB REF 22 du COFRAC s'appliquent.
ANECO met systématiquement en œuvre des méthodes normalisées lorsqu'elles existent.

La vérification des méthodes mises en œuvre est effectuée dans la cadre d'audits internes et/ou externes, et notamment lors d'essais interlaboratoires.

ESSAIS

Chaque essai sur site est réalisé conformément à notre offre acceptée par le client (commande, bon pour accord) et à nos instructions de IT prélèvements et PG correspondantes. Le contrôle du bon déroulement des opérations revient au responsable du projet.

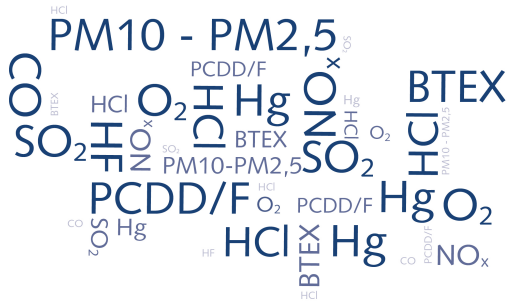

MANUTENTION DES ECHANTILLONS

Tous nos échantillons sont envoyés, selon l'**IT 16_Pr**, pour analyse chimique en sous-traitance, hormis les poussières qui sont quantifiées dans notre agence par gravimétrie. Les laboratoires sous-traitants sont accrédités pour les analyses demandées.

ENREGISTREMENTS et GESTION DES DONNEES

ANECO donne accès à tous ces collaborateurs aux données et informations nécessaires pour réaliser les activités du laboratoire. Tout le processus de gestion des données (sécurité, fiabilité, sauvegarde) est décrit dans la **PG 1** et la **PG 8**.

Les logiciels utilisés pour l'acquisition de données ou les calculs sont des logiciels commerciaux. Toutefois, nos feuilles de calculs sont validées spécifiquement

Les enregistrements techniques sont tous les documents qui ont été établis pour faire la preuve d'une quelconque activité : formulaires (FO), feuilles de calcul (FC), rapports d'essai, offres.
Ces documents sont uniquement disponibles sous forme électronique.

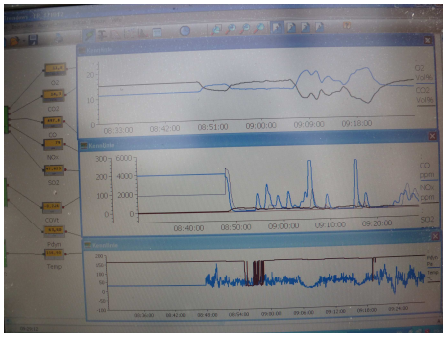

INCERTITUDE DE MESURE

Les incertitudes de mesure sont évaluées pour les essais sur site (**IT 17_Pr**) mais aussi pour les contrôles que nous effectuons en interne en raccordant notre matériel à des équipements de référence (**PG 9**).

REALISATION DES PRESTATIONS

CONTROLES QUALITE

La satisfaction de nos clients étant une priorité, nous effectuons divers contrôles afin de maitriser la qualité et la validité de nos résultats d'essai : essais interlaboratoires, utilisation de matériaux de référence (gaz étalon), entretien et contrôle régulier de nos équipements, réalisation de blanc de prélèvement et de rendement d'absorption, …

L'application des ces actions sont décrites dans les **PG 4** et **PG 11**.

RESULTATS

Après retour des résultats d'analyses, une évaluation de ces résultats est effectuée et un rapport d'essai est rédigé et envoyé au client conformément à la **PG 10**.
Les rapports d'essai sont conformes aux prescriptions normatives techniques et aux règles du COFRAC.

Sauf exigence particulière du client, toutes nos mesures effectuées sur site client donnent lieu à l'édition d'un rapport d'essai sous accréditation COFRAC incluant une déclaration de conformité. Une procédure indiquant les règles à suivre quant à l'utilisation du logo COFRAC est en vigueur dans notre système qualité (**PG 17**).

RETOUR CLIENTS

La satisfaction de nos clients étant notre priorité, nous mettons les moyens nécessaires afin de suivre au mieux leurs attentes et leurs besoins : traitement des réclamations (**PG 6**) et satisfaction clientèle (**PG 7**).
De plus, ANECO entretient des contacts réguliers par email, téléphone, visite mais également sur site lors d'essais où le client a la possibilité de se joindre aux personnels d'ANECO.

NON-CONFORMITE

Toute non-conformité par rapport aux référentiels en vigueur est suivie et gérée selon la procédure **PG 13**.
Les travaux non-conformes peuvent être identifiés en interne (audits internes, revue de direction, constat du personnel, contrôle des consommables et des équipements, comparaisons interlaboratoires,) ou externes (réclamation client, audits externes)

DOCUMENTATION et MAITRISE DE LA DOCUMENTATION

LE MANUEL QUALITE (MQ)

Le manuel qualité décrit l'organisation et le contenu du système de management de qualité d'ANECO. Il présente et définit les dispositions en vigueur qui permettent de garantir à nos clients la qualité de nos prestations.

Ce document est également un outil qui permet d'améliorer en permanence nos compétences en termes de qualité, d'adaptabilité et de productivité.

Le manuel qualité s'applique à l'ensemble des activités du laboratoire. Il comprend 4 annexes qui sont :

- MQ-1_Personnel et organigramme
- MQ-2_Liste des documents de référence
- MQ-3_Communication
- MQ-4_Plan des locaux

Le manuel qualité est destiné à l'ensemble des collaborateurs du laboratoire. En tant que document de communication, il peut être diffusé en externe sans contrôle.

La **PG 1** réglemente de manière détaillée la rédaction, le contrôle, l'autorisation, la modification, le retrait, l'archivage et le type de support des données de tous les documents de référence.

LES PROCEDURES GENERALES (PG)

Les procédures générales complètent et détaillent le manuel qualité ; elles sont référencées en annexe de celui-ci (**Annexe MQ-2**).

LES INSTRUCTIONS DE TRAVAIL (IT)

Les instructions de travail décrivent de façon détaillée des opérations techniques et comprennent toutes les indications nécessaires à leur exécution. Elles se décomposent en 3 secteurs : prélèvement (Pr), laboratoire (La) et atelier (At).

DOCUMENTS DE REFERENCE EXTERNES

Il s'agit de documents techniques comprenant les textes réglementaires : arrêtés ministériels, normes, documents du COFRAC. Ils sont gérés de la même manière que les documents édités en interne par le biais de la **PG 1**.

Par ailleurs, des ouvrages techniques, revues ou autres rapports et bilans techniques sont disponibles dans la bibliothèque qualité.

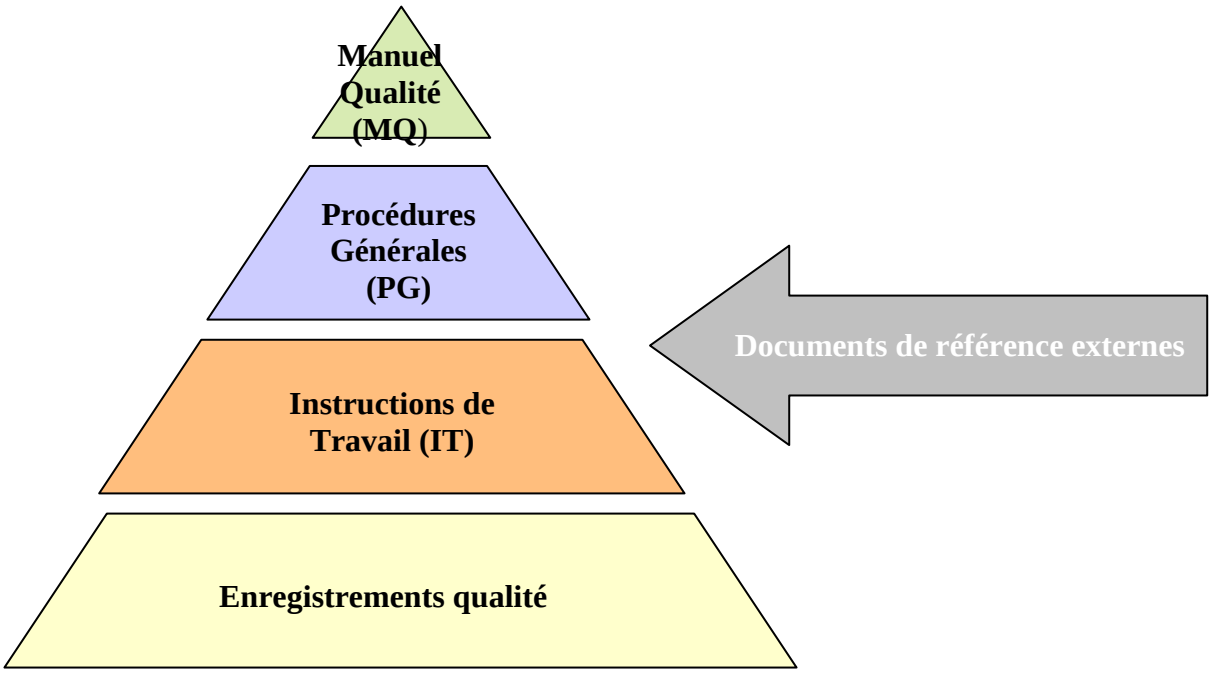

AMELIORATION CONTINUE

RISQUES ET OPPORTUNITES

Selon notre politique qualité, des processus d'amélioration continue en matière de qualité et de productivité sont mis en œuvre dans tous les domaines.
Pour cela, nous tenons compte des risques et opportunités liés à notre activité de laboratoire d'essai par le biais du formulaire **FO 27_Ge** qui décrit et planifie les actions à mettre à œuvre.

ACTIONS CORRECTIVES

Des actions correctives peuvent être mises en œuvre chaque fois que des travaux non conformes ou des écarts par rapport à la politique ou aux procédures du système qualité ont été identifiés. Il s´agit d'éviter la répétition d´erreurs de quelque nature que ce soit.

L'application de ces actions est décrite dans la **PG 15**.

AUDITS INTERNES

L'état et l'efficacité du système qualité sont évalués une fois par an au moyen d'audits internes effectués par du personnel qualifié.
Les modalités de réalisation et de planification des audits sont définies dans la **PG 3**.

REVUE DE DIRECTION

La direction de l'entreprise effectue annuellement la revue du système qualité pour en assurer le bon fonctionnement et l'efficacité. Les résultats de cette revue sont pris en compte pour la définition de nouveaux objectifs ou de besoins en formation pour le personnel.

Les modalités de réalisation de la revue de direction sont définies dans la **PG 3**.

.

RETOUR D'EXPERIENCE

Les retours d'expérience permettent une amélioration en continu de notre métier. Elles s'effectuent en grande partie sur la base de réunion avec le personnel (**FO 14_Ge**) où différents aspects sont évoqués : retour sur les essais effectués, assurance qualité, sécurité, prospection, autres.
Ces retours d'expérience peuvent également s'articuler par le biais d'informations partagées avec notre maison mère en Allemagne ou encore par les comparaisons interlaboratoires auxquels nous participons régulièrement.

REVUE DES DOCUMENTS ET VEILLE REGLEMENTAIRE

Lors de la revue annuelle des documents, nous nous assurons que les documents traités, nécessaires à la réalisation d'une opération, se trouvent au lieu approprié et sont conformes aux éditions autorisées ainsi qu'aux évolutions normatives. Cela concerne les documents internes comme externes.
Les procédures en vigueur sont détaillées dans la **PG 3** et la **PG 19**.

LISTES DES COMPOSES COUVERTS PAR L'AGREMENT

N°	Listes des agréments définis dans l'arrêté du 11/03/2010	ANECO France
1	Prélèvement (1 a) et quantification (1 b) des poussières dans une veine gazeuse	1a et 1b
2	Prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux	2
3	Prélèvement (3 a) et analyse (3 b) de mercure (Hg)	3a
4	Prélèvement (4 a) et analyse (4 b) d'acide chlorhydrique (HCl)	4a
5	Prélèvement (5 a) et analyse (5 b) d'acide fluorhydrique (HF)	5a
6	Prélèvement (6 a) et analyse (6 b) de métaux lourds autres que le mercure (arsenic, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, plomb, antimoine, thallium, vanadium).	6a
7	Prélèvement de dioxines et furannes dans une veine gazeuse (PCDD et PCDF)	7
8	Analyse de la concentration en dioxines et furannes (PCDD et PCDF)	-
9	Prélèvement (9 a) et analyse (9 b) d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	9a
10	Prélèvement (10 a) et analyse (10 b) du dioxyde de soufre (SO_2)	10a
11	Prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NOx et/ou NO)	11
12	Prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO)	12
13	Prélèvement et analyse de l'oxygène (O_2)	13
14	Détermination de la vitesse et du débit-volume	14
15	Prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau	15
16	Prélèvement (16a) et analyse (16b) de l'ammoniac (NH_3)	16a

MISE A JOUR DU MANUEL QUALITE

Révision	Date	Modifications	Page
8	04/2015	Transformation complète du manuel qualité qui devient ainsi un document de communication à part entière Simplification de tous les chapitres	Toutes
9	02/2016	Politique qualité complétée - § sous-traitance et reconnaissances complétés - ajout des procédures QAL2 et AST dans le niveau 3 RME - ajout d'un § sur la confidentialité dans la gestion du personnel	p 2-4-8-9
10	06/2016	Suppression de la référence à la PG 12	p 11
11	04/2017	Ajout d'un poste responsable gestion des cartouches PCDD/PCDF	p 4-7-8
12	04/2018	Retrait de la prestation de gestion des cartouches PCDD/PCDF sous accréditation Retrait de l'organigramme (redondance) Politique qualité complétée: possibilité de réaliser des essais hors accréditation pour des essais de la portée	p 2-5-7-8-11
13	04/2019	Mise à jour complet du manuel qualité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025, version 2017 - option A	Toutes
14	08/2021	Ajout du poste de technicien métrologie Revue de la politique qualité	p 2-5

ANECO
19, rue Roger Salengro
69740 GENAS

Tel. : 04 78 90 41 14
Fax : 04 78 90 63 87

www.aneco.com